

COMMUNE DE CIEUTAT
2 Eth Castet

65200 CIEUTAT

N° SIRET : 21650147800012

Trésorerie Centre Finances Pub

32 avenue GÉRUZET - BP 129
65200- BAGNERES DE BIGORRE
Tel. : 05 62 95 02 85
t065005@dgfip.finances.gouv.fr

Références bancaires

Banque de France
IBAN : FR463000100811C656000000040
BIC : BDFEFRPPCCT

Date	N°Art.	N°Rôle
20/04/2020	220	2

Année comptable : 2020

Période de référence : 01/01/2020 au 31/12/2020

A régler avant le : 15 juin 2020

Désignation	Base	Prix Unitaire	Quantité	Nombre	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
-------------	------	---------------	----------	--------	--------------	--------	---------------

Lot 5088

Loyer Les Horizons Vol 4-5		5.1817	23.5000		121.77		121.77
----------------------------	--	--------	---------	--	--------	--	--------

Mont loyer dép Vol 4-5:3469.21

Surface totale Vol 4-5:2184.43

Ind départ 510 - Révision 1864

TOTAL A PAYER (en Euros)	121.77	0.00	121.77
---------------------------------	---------------	-------------	---------------

MODALITES DE REGLEMENT

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un Reçu vous sera remis.
 - Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
 - Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon détachable.
- LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que les références de la créance dont vous vous acquittez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'avis des sommes à payer.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales.) vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Informations Complémentaires :

[(Montant loyer départ X indice révision)/indice départ]/surface totale
Année non complète : Loyer période=loyer annuel x% occupation (x jours/365)

Vignette à découper

COMMUNE DE CIEUTAT	
Rôle n° 2	Loyers 2020 Résidence Horizons
Facture numéro 220	du 20 avril 2020
Montant à payer	: 121.77 E
Numéro du titre de recette :	142
Nom :	MARCOU Cédric et Cindy
Année comptable : 2020	Code Col : 212 / Bud : 00
Période de référence :	01/01/2020 au 31/12/2020

COMMUNE DE CIEUTAT
2 Eth Castet

65200 CIEUTAT

N° SIRET : 21650147800012

Trésorerie Centre Finances Pub

32 avenue Géruzet - BP 129
65200- BAGNERES DE BIGORRE
Tel. : 05 62 95 02 85
t065005@dgfip.finances.gouv.fr

Références bancaires

Banque de France
IBAN : FR463000100811C656000000040
BIC : BDFEFRPPCCT

Date	N°Art.	N°Rôle
20/04/2020	219	2

Année comptable : 2020

Période de référence : 01/01/2020 au 31/12/2020

A régler avant le : 15 juin 2020

Loyer 2020 Résidence HORIZONS

FAC1202020219

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur
www.tipi.budget.gouv.fr

Identifiant Collectivité : 041284 / Référence facture : 2020-99-00-219

Expéditeur :

Trésorerie Centre Finances Pub
32 avenue Géruzet - BP 129
65200- BAGNERES DE BIGORRE

Destinataire :

Mme & M. MARCOU Cédric
14 rue des Tilleuls

33180 VERTHEUIL

Désignation	Base	Prix Unitaire	Quantité	Nombre	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
<i>Lot 5086</i>							
Loyer Les Horizons Vol 4-5		5.1817	27.0000		139.91		139.91

Mont loyer dép Vol 4-5:3469.21

Surface totale Vol 4-5:2184.43

Ind départ 510 - Révision 1664

TOTAL A PAYER (en Euros)	139.91	0.00	139.91
---------------------------------	---------------	-------------	---------------

MODALITES DE REGLEMENT

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un Reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
- Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon détachable.

LIBELLETZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que les références de la créance dont vous vous acquitez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT


- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'avis des sommes à payer.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales,) vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Informations Complémentaires :

[(Montant loyer départ X indice révision)/indice départ]/surface totale
Année non complète : Loyer période=loyer annuel x% occupation (x jours/365)

Vignette à découper 

COMMUNE DE CIEUTAT	
Rôle n° 2	Loyers 2020 Résidence Horizons
Facture numéro 219	du 20 avril 2020
Montant à payer	139.91 E
Numéro du titre de recette :	142
Nom : MARCOU Cédric	
Année comptable : 2020	Code Col : 212 / Bud : 00
Période de référence : 01/01/2020 au 31/12/2020	